



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 16 Décembre 2022

Le vendredi 16 Décembre 2022, Le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 09 Décembre 2022, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, DESCOUTURES Sonia, CAPLAIN Jessica, LECOCQ Catherine, DEVAUX Katia, DEFRUIT Claudie, LEGRAND Isabelle, Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, M. BOCQUET Philippe RONDOT Serge, SAGEZ Yves, SMERDA Stéphane, GRIMAL Dominique.

Etaient excusés : M. PICARD Sylvestre donne pouvoir à M. BAILLET Ludovic, Me SAUVAL Christèle donne pouvoir à Me CAPON Martine, M. RICARD Rémi donne pouvoir à Me CAPLAIN Jessica

Absent : M. DETRÉ François-Xavier

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le vendredi 16 Décembre à 19h00.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- Délibération décision budgétaire modificative pour remboursement des cautions
- Délibération décision budgétaire modificative chapitre « indemnités élus »
- Délibération clôture de la régie diverse

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

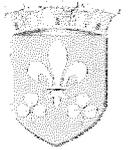
Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 18/11/2022 :	2
Nomination d'un secrétaire de séance :	2
1. Délibération plan de financement Ruelle Tour des haies	2
2. Délibération plan de financement cimetière ossuaire	3
3. Délibération plan de financement fenêtres écoles	4
4. Délibération droit de place pour le marché:	5
5. Délibération droit de place pour la friagerie	6
6. Délibération approbation du bilan assainissement collectif	6
7. Délibération approbation bilan assainissement non collectif	6
8. Questions diverses	7



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 18/11/2022 :**

M. le Maire demande l'approbation du PV du 18/11/2022 s'il n'y a pas de remarques.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Nomination d'un secrétaire de séance :

Proposition de Me Martine CAPON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire pour cette séance est Martine CAPON

1. Délibération plan de financement Ruelle Tour des Haies :**M. le Maire donne la parole à M. BAILLET qui présente le projet de travaux Ruelle Tour des Haies et son plan de financement :****Plan de financement « Développement environnemental et transition écologique »****Mobilité durable en milieu rural. Réalisation d'un chemin piétonnier du Tour des Haies 41 483.54 € TTC****FICHE FINANCIÈRE : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Département Fonds d'appui aux communes 2022-2024****Exercice 2023****MONTANT ET TAUX SOLLICITÉS**

Montant éligible de l'opération (HT) : 34 569.62 €

Montant DETR demandé : 13 827.85 €

soit 40 % du montant éligible HT

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

- subventions (préciser la nature et le montant) :

DETR _____ 13 827.85 €

Département Fonds d'appui aux communes 2022-2024

13 827.85 € (demande en cours – 40 %)

Montant global de subventions : 27 655.70 € HT soit 80 % cumulé



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

- Autofinancement :

- emprunt :€

- fonds propres : **13 827.85 € TTC**dont TVA : **6 913.92 €**

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le projet de travaux, le plan de financement et les demandes de subventions auprès du département et DETR.

M.GRIMAL : demande quelle est l'entreprise retenue ? **M.BAILLET** répond que c'est la Colas.

Me LEGRAND demande s'il s'agit d'un mur privé ? **M.BAILLET** répond que oui, et que c'est un excès de terre qui pousse le mur e façon dangereuse.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 1 Me DEFRUIT

Adopté à l'unanimité.

2. Délibération plan de financement cimetière ossuaire :

M. le Maire donne la parole à **M. BAILLET** qui présente le projet de travaux du cimetière ossuaire et son plan de financement :

Plan de financement « Bâtiments et Espaces publics – cimetière »

Création d'un ossuaire et relevage des tombes - coût total 36 160.56 TTC

FICHE FINANCIÈRE :

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et Département

Fonds d'appui aux communes 2022-2024

Exercice 2023

MONTANT ET TAUX SOLLICITÉS

Montant éligible de l'opération (HT) : **30 133.80 €**

Montant DETR demandé : **10 546.83 €**

soit **35 %** du montant éligible HT

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

- subventions (préciser la nature et le montant) :

DETR _____ **10 546.83 €**

Département Fonds d'appui aux communes 2022-2024 **12 053.52 €** (demande en cours – 40 %)

Montant global de subventions : **22 600.35 € HT** soit **75 %** cumulé

- Autofinancement :



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

- emprunt :€

- fonds propres : **13 560.21 € TTC**dont TVA : **6026.76 €**

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le projet de travaux, le plan de financement et les demandes de subventions auprès du département et DETR.

M. GRIMAL demande ou sera l'ossuaire ? la commission travaux se réunira pour en discuter

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

3. Délibération plan de financement fenêtres écoles

Plan de financement « Bâtiments et Espaces publics – mairie, atelier communal, structure intercommunale »

Travaux de menuiseries de l'école primaire, CCAS, salle des parents d'élèves, salle des employés coût total 26 757,68 TTC

FICHE FINANCIÈRE :

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Exercice 2023

MONTANT ET TAUX SOLLICITÉSMontant éligible de l'opération (HT) : **22 298,06 €**Montant DETR demandé : **7 804.32 €**soit **35 %** du montant éligible HT

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

- subventions (préciser la nature et le montant) :

DETR _____ **7 804.32 €**DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) **10 034.12 €** (demande en cours)Montant global de subventions : **17 838,44 € HT** soit **80 %** cumulé

- Autofinancement :

- emprunt :€

- fonds propres : **8 919.23 € TTC**dont TVA : **4 459.62 €**



M. le Maire demande au Conseil d'approuver le projet de travaux, le plan de financement et les demandes de subventions DSIL et DETR.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

4 - Délibération pour instauration d'un droit de place au marché hebdomadaire de la commune de FOUILLOY

Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur le marché hebdomadaire de la commune. Il propose de fixer un tarif annuel de :

- 200 € pour les commerçants bénéficiant d'un accès à l'électricité

- 100 € pour les commerçants sans accès à l'électricité.

Il précise que le droit de place est payable en début d'année dès réception du titre de la trésorerie d'Albert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- vote un tarif annuel de

- 200 € pour les commerçants bénéficiant d'un accès à l'électricité

- 100 € pour les commerçants sans accès à l'électricité.

et précise que ce droit de place entrera en vigueur à compter du 01 janvier 2023.

Me LEGRAND demande s'il est possible de faire un relevé de la consommation électrique effective sur plusieurs dimanches ?? Ce n'est pas possible, le comparatif avec les tarifs de Corbie a été fait, nous sommes dans la moyenne.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

5 - Délibération pour la tarification du droit de place de la friterie sur la commune de FOUILLOY à compter du 1^{er} janvier 2023

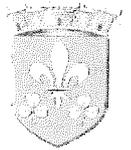
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de simplifier la facturation du droit de place de la friterie. Il propose de fixer un tarif annuel de 650 € à compter du 1^{er} janvier 2023

Il précise que ce droit de place est payable en deux fois : soit 325 € en janvier et 325 € en juillet dès réception du titre de la trésorerie d'Albert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- vote un tarif annuel de 650 € pour le droit de place de la friterie et rappelle que ce droit de place entrera en

vigueur à compter du 01 janvier 2023



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité

6. Délibération approbation du bilan d'assainissement collectif :

M. le Maire informe le Conseil que le bilan « d'assainissement collectif » 2021 a été adopté lors du Conseil Communautaire de la Com de Com en date du 13 Décembre 2022.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver ce bilan d'assainissement collectif 2021

Résultat du vote à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 1 M. GRIMAL

Adopté à l'unanimité.

7. Délibération approbation du bilan d'assainissement non collectif

M. le Maire informe le Conseil que le bilan « d'assainissement non collectif 2021 » a été adopté lors du Conseil Communautaire de la Com de Com en date du 13 Décembre 2022.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver ce bilan d'assainissement non collectif 2021

Résultat du vote à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : M. GRIMAL

Adopté à l'unanimité.

8. Délibération Décision Budgétaire Modificative pour les cautions :

M. le Maire informe le Conseil qu'aucun crédit n'ayant été prévu au budget au compte 165 « remboursement des cautions », le SGC d'Albert conseil de prendre une décision budgétaire modificative comme suit :

Au compte 165 dépenses d'investissement : + 2000 €

Au compte 10222 recettes d'investissement : - 2000€

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

9. Délibération Décision Budgétaire Modificative chapitre 65 « indemnités élus » :

M. le Maire informe le Conseil que suite à l'insuffisance de crédit budgétaire au chapitre 65 « indemnités des élus », le SGC d'Albert conseil de prendre une décision budgétaire modificative pour dépassement de crédit au chapitre 65. Ce dépassement provient de la revalorisation de la rémunération indiciaire.

Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Au chapitre 65 Autres charges de gestion courante : + 1500€

Au compte 773 Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale : -1 500€

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

10. Délibération suppression de la régie diverse :

M. le Maire informe le Conseil que suite à un contrôle de la régie diverse, et sur conseils du SGC d'Albert il est judicieux de supprimer la régie diverse. A partir du 01/01/2023 tous les encaissements se feront sur facturation et titre émis auprès du SGC d'Albert.

Vu la délibération du 14 Février 1992 et avenant du 16 Mai 2012 autorisant la création de la régie de recettes diverses : Vacations funéraires/vente bois/location salle/dons ...

M. le Maire demande d'approuver cette délibération

- la suppression de la régie diverse pour l'encaissement des recettes
- que la suppression de cette régie diverse prendra effet dès le 31 Décembre 2022
- que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

11. Questions diverses :

Néant

M. le Maire clôture la séance en remerciant l'assemblée.

La séance est levée à : 19h45

Le Maire, Yves DUCROCQ

La secrétaire de séance, Martine CAPON

